

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Affiché le **12 AVR. 2023**  
ID : 035-213502362-20230406-SG2023\_110-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 6 avril 2023 - Délibération n° 2023-013

### AJUSTEMENT DES EMPLOIS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absentes excusées ayant donné mandat de vote :**

Madame Géraldine Denigot, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurltel.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Edith Jacot, pouvoir donné à Monsieur Gildas Brégain.

**- Absente n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Martine Évain.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques Carpentier.

#### **Rapport de Louis Le Coz.**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de valider le tableau des effectifs, en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Affiché le **12 AVR. 2023**  
ID : 035-213502362-20230406-SG2023\_110-DE

*Il est nécessaire de modifier le poste sur le grade suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :*

- *Modification du poste de chef de police principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, par suite d'une réorganisation interne du service en lien avec le départ en retraite et au recrutement d'un gardien-brigadier à temps complet (création au 6 février 2023).*

*Le tableau des effectifs mis à jour au 1<sup>er</sup> mai 2023 est en annexe.*

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2023,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte l'ajustement d'emplois et la mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2023, tel que présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
Jacques Carpentier  
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **12 AVR. 2023**

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00
Administrative	A	Attaché	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC		0	0	0	0,00	0,00
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	5	0	5,00	5,00
Administrative	B	Rédacteur	TNC	17,5	1	1	0	1,00	1,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		8	7	1	8,00	7,00
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		3	2	1	3,00	2,00
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC	28	1	1	0	1,00	1,00
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		4	4	0	4,00	4,00
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	2	0	2,00	2,00
Technique	A	Ingénieur	TC		5	4	1	5,00	4,00
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00
Technique	B	Technicien	TC		5	5	0	5,00	5,00
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		6	6	0	6,00	6,00
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		6	6	0	6,00	6,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		32	31	1	32,00	31,00
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	1,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		8	8	0	8,00	8,00
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80
Technique	C	Adjoint technique	TC		19	17	2	19,00	17,00
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	4	1	4,50	3,60
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	2	2	0	1,60	1,60
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79
Technique	C	Adjoint technique	TNC	21	1	1	0	0,60	0,60